COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2016
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Fernand CUMINETTI, Sophie ESTEULLE, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Jean-Bernard ROUZOUL, Mathieu GALY, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN.

Absents : Rémy PISTRE, Colette COCA, Clotilde SARRAILLER, Isabelle RIUDAVETZ.

Procurations : Mme Isabelle RIUDAVETZ à Mr Jean-Luc ROUAN
Mme Colette COCA à Mr Jean-Luc PIALAT
Mme Clotilde SARRAILLER à Mme Sophie ESTEULLE
Mr Rémy PISTRE à Jean-Bernard ROUZOUL

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H32.

Mr Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Autorisation de signer l'avenant au contrat de prévoyance collective, maintien de salaire
2) Approbation de l'aménagement de la forêt communale de Saurat, période 2017-2036
3) Présentation du Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS) du SMDEA

QUESTIONS DIVERSES

1) Conseil d'école
2) Les commerces sauratois
3) Mise en œuvre du protocole PPRC (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations)
4) Compte-rendu d'une réunion au PNR
5) Problèmes de réception télévision

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

1) AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE, MAINTIEN DE SALAIRE :

Madame le Maire rappelle que la commune a signé avec la MNT un contrat collectif de prévoyance (maintien de salaire) pour tous les agents titulaires.

Ces cotisations sont à la charge des agents ; la mairie ne supporte rien. Le taux actuel est de 2,030 %.
Monsieur P. Molliere, responsable régional Midi-Pyrénées est venu présenter lundi dernier le contrat de prévoyance collective en place à Saurat, les limites du statut des agents et la réflexion engagée pour mettre en place une participation employeur en prévoyance.
Madame le Maire indique que, dans la mesure où le prochain CTP (Comité Technique Paritaire) du CDG09 a lieu le 15 décembre, il est désormais trop tard pour porter un tel projet à cette date. Elle propose d'engager la démarche de labellisation dès le mois de janvier 2017 et d'étudier à ce titre une participation de la collectivité à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative des agents en versant une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance labellisée.
Dans l'immédiat, elle demande au conseil municipal de l'autoriser à valider l'avenant 2017 du contrat actuel portant le taux de cotisation des agents à 2,24 %.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

2) APPROBATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE SAURAT, PERIODE 2017-2036 :

Madame le Maire indique que l'ONF a présenté un programme d'aménagement de la forêt communale de la Rouère d'une surface de 24,91 ha, pour la période à venir (2017-2036).
Cette gestion consiste à initier le renouvellement du peuplement adulte de mélèzes d'Europe par une coupe d'ensemencement et par régénération naturelle (une coupe forte qui laissera sur pieds 10 % des arbres).
La commune n'a pas souhaité renouveler totalement le repeuplement ; elle a choisi une régénération naturelle en mélèzes sachant qu'elle sera mélangée de feuillus divers.
Le reste de la forêt, composé de jeunes peuplements résineux et de peuplements hors sylviculture ne fera pas l'objet d'intervention sylvicole. La piste d'accès continuera à être entretenue en régie communale. Le volume réalisable est de 340 m3 et la coupe prévue permettra de couvrir les dépenses.
Madame Sophie Esteulle et Monsieur Jean-Luc Rouan indiquent qu'un Sauratois a souhaité pouvoir récupérer des mélèzes. Cela est possible : la commune se fera « délivrer » son bois par l'ONF.
Madame le Maire va demander à l'ONF de mettre en place un nouveau programme d'aménagement de la forêt communale de la Rouère qui :
- d'une part permettra de réserver 50 m3 de mélèzes qui seront vendus « bord de route » à des Sauratois au prix du bois sur pied plus le coût de l'exploitation,
- et d'autre part précisera le prix plancher en-dessous duquel la coupe ne sera pas réalisée.

3) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (RPQS) DU SMDEA :

Monsieur Jean-Luc Rouan présente le rapport annuel 2015 du SMDEA sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

SMDEA : 299 communes adhérentes dont 27 en Haute-Garonne et une dans l'Aude.
67 265 abonnés eau potable
48 100 abonnés assainissement
220 agents
26,14 millions d'euros de budget de fonctionnement
16,41 millions d'euros de budget investissement
407 ouvrages bâtis à entretenir en Haute-Ariège par exemple.
En 2015 : 3 % de la population desservie en eau non conforme (36 % en 2005).

184 restrictions en interdictions en 2015 contre 295 en 2014.
5 % d'analyses non conformes contre 35 % en 2014.
Prix du m3 eau en 2016 : 2,16 € TTC prix unique sur tout le territoire (2,08 en 2014).
Prix du m3 assainissement : 2,22 € TTC en 2016 (2,10 € en 2014).
Détails des prix.
SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) : 2 598 contrôles en 2015 (920 en 2014)

QUESTIONS DIVERSES :

1 – **Conseil d'école** :
Le conseil d'école du premier trimestre s'est tenu le 8 novembre 2016. C'est un moment d'information où les enseignantes communiquent les résultats des élections des représentants des parents d'élèves, rappellent les modalités de communication avec les parents et l'évaluation des élèves, indiquent les effectifs présents dans les trois classes, le personnel présent de l'école et les horaires.
Elles ont présenté les trois nouveaux axes de travail prioritaires inscrits au projet d'école (2016-2019) :
- Développer l'accès à la culture, sous ses diverses formes (PEAC),
- Automatiser la conscience orthographique en privilégiant la production d'écrits.
- Réguler les comportements « inadaptés » de certains élèves en collectivité.

2 – **Les commerces sauratois** :
Madame le Maire indique que Monsieur Julien Leal n'a pas encore rompu le bail commercial ; cela empêche toute nouvelle installation.
Monsieur Jean-Luc Rouan indique que le pharmacien doit présenter un plan de redressement le 19 décembre. Il propose de l'aider à mettre en place une autre façon de travailler (gardes, rythme des approvisionnements…) et à essayer d'abaisser ses charges fixes (de loyer par exemple).

3 – **Mise en œuvre du protocole PPRC (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations**) :
Madame le Maire indique les objectifs du protocole :
- faire évaluer favorablement les rémunérations, et les retraites,
- procéder à une restructuration globale des carrières,
- unifier les parcours professionnels au sein de la fonction publique en général et de la fonction publique territoriale en particulier,
- favoriser la mobilité interfonctions publiques.

Il s'agit en particulier de permettre aux fonctionnaires CNRACL (stagiaires et titulaires) de partir en retraite avec une pension plus élevée en privilégiant la retraite principale au détriment de la retraite additionnelle (RAFP). Pour cela, on va augmenter le traitement indiciaire brut et diminuer le montant du régime indemnitaire de l'agent : c'est le transfert « Primes –Points » :
- revalorisation indiciaire d'une part,
- abattement global et plafonné d'une partie des primes d'autre part.

Au final, transfert de 4 à 9 points d'indices majorés selon les catégories.

4 - Mme Sophie Esteulle rend compte de la signature d'une **convention financière avec le PNR et les communes** dans le cadre des « Territoires à Energie positive pour la croissance verte », action menée par le ministre de l'environnement. C'est dans ce cadre que la commune percevra une aide de 30 % pour les travaux de rénovation thermique au presbytère qui s'ajoutera aux subventions de la Région, du Département et de l'Etat.

5 - **Problèmes de réception télévision** :
Mr Jaussaume qui ne reçoit aucune chaîne nationale depuis le passage à la TNT a interrogé TDF qui a confirmé que Saurat étant en arrière de l'émetteur GR1 qui distribue France Télévision et qu'il n'aurait jamais une bonne réception. (Il faudrait que TDF mette un autre émetteur). La mairie peut aider les particuliers à obtenir des subventions auprès de l'ANFR pour installer une parabole, ou une liaison internet.

La séance du conseil municipal est close à 22H.